



Caution bancaire est elle exigible 10 ans apres

Par **PELLETANE**, le **15/02/2012** à **19:04**

Bonjour,après un jugement du tribunal de grande instance,ayant prononcé la liquidation judiciaire,enmai 2002,la banque me poursuis aujourd'hui,comme cuationnaire sur un pret fait en 93nje voudrais savoir si elle a le droit d'agir de la sorte 10 ans apres,sans aucune nouvelle,seulement un courrierd'un organisme de recouvrement RECOCASHrnmenaçant de saisie

Par **pat76**, le **15/02/2012** à **19:16**

BonjourrrnVous avez reçu une lettre simple de RECOCASH je présume.rnrnSi c'est le cas, vous n'en tenez pas compte.rnrnSi il y a eu liquidation judiciaire et que la banque n'avait pas déposé sa créance auprès du liquidateur judiciaire dans les 2 mois maximum après la parution de l'annonce de la mise en liquidation judiciaire, au BODACC; la banque n'est plus en droit de réclamer.